

# CONSEIL SYNDICAL

Compte-rendu n°1- 2015

VERSION PROVISOIRE

Réunion du 28/01/2015

à MONTBERT (44)

Et du 09/02/2015

à ST-PHILBERT DE GRAND-LIEU (44)



Sur convocation du Président, le Conseil Syndical s'est réuni une première fois à Montbert le 28 janvier 2015, salle des fêtes, puis une seconde fois à St Philbert de Grand-Lieu le 09 février 2015, dans les locaux du Syndicat.

**Nombre de membres en exercice**

**72**

Date de convocation du Conseil Syndical

12 janvier 2015 / 29 janvier 2015

Les élus présents, excusés et absents étaient les suivants :

			12/ 01	29/ 01			12/ 01	29/ 01	
SECHET	Stéphane	Aigrefeuille sur Maine	S	A	BOUCHER	Jean	Montbert	P	E
VOINEAU	Didier	Beaufou	A	A	BOUCQ	Silvère	Montbert	P	E
REY	Pierrick	Belleville sur Vie	A	A	JOUSSE	Jacques	Mormaison	P	E
HERVOCHON	Freddy	Bouaye	E	E	GALLOT	Joseph	Mormaison	P	E
GARREAU	Jacques	Bouaye	E	A	FETIVEAU	Yannick	Pont Saint Martin	E	A
MALARD	Chrystèle	Bouguenais	E	E	BRENON	Michel	Pont Saint Martin	S	A
MALLARD	Jean-Pierre	Boulogne	E	A	BRISEMEUR	Philippe	Pont Saint Martin	E	P
CLAUTOUR	Michel	Boulogne	A	A	CONFOLANT	André	Remouillé	A	P
TUAL	Roger	Château Thébaud	A	A	QUENEA	Pierre	Rezé	E	A
CAUNEAU	Hubert	Chauché	A	E	MARNIER	Maurice	Rocheservière	S	A
NAUD	Claude	Corcoué sur Logne	P	P	ALBERTEAU	Jacques	Rocheservière	E	A
LEDUC	Denis	Corcoué sur Logne	E	A	BRIZARD	Jérôme	Saint Aignan de Grandlieu	P	E
GRELAUD	Bernard	Dompierre sur Yon	P	E	CORRE	Pierre	Saint Aignan de Grandlieu	P	E
De PHILIPPIS	Christian	Geneston	P	E	BOSSIS	Lionel	Saint André Treize Voies	E	E
BOUCHEZ	Brigitte	Geneston	P	E	BAUDRY	Philippe	Saint André Treize Voies	P	E
GUILBEAU	Jean-Paul	Grand'Landes	A	A	HEGRON	Régis	Saint Colomban	P	E
BOBLIN	Yohann	La Chevrolière	A	A	RABILLER	Yves-Marie	Saint Colomban	P	E
YVON	Vincent	La Chevrolière	A	E	MAIRE	Catherine	Saint Denis la Chevasse	P	E
AUNEAU	Mickaël	La Copechagnière	A	A	RENAUD	Franky	Saint Denis la Chevasse	A	A
BRUNEAU	Marc	La Limouzinière	A	A	PENISSON	Landry	Saint Etienne du Bois	E	E
GUEDON	Frédéric	La Limouzinière	A	A	COUDRIAU	Bernard	Saint Lumine de Coutais	P	E
GUILLOTEAU	Dominique	La Merlatière	E	A	GUIBERT	Bernard	Saint Lumine de Coutais	A	A
ARNOUX	Eric	La Merlatière	E	A	CHARRIER	Jean	Saint Mars de Coutais	A	P
GUILLET	Christian	La Planche	P	E	MADORRA	Hélène	Saint Martin des Noyers	P	E
HERVOUET	Bernard	La Planche	P	E	DE VILLEPIN	Hervé	Saint Même le Tenu	E	A
MARNIER	Jean-Yves	Le Bignon	A	P	DENIAUD	Jean-Paul	Saint Philbert de Bouaine	P	E
LEAUTE	Christophe	Le Bignon	P	E	CHATELIER	Pierre	Saint Philbert de Bouaine	S	A
GUILBEAU	Franck	Legé	E	A	BEAUGE	Stéphan	Saint Philbert de Grandlieu	A	A
GABORIAU	Thierry	Legé	E	A	GUILLET	Emmanuel	Saint Philbert de Grandlieu	A	A
CHAMPAIN	Alain	Les Brouzils	A	A	GAUTHIER	Denis	Saint Sulpice le Verdon	E	A
MANDIN	Yannick	Les Essarts	A	A	GARREAU	Pierre-Yves	Saint Sulpice le Verdon	E	E
METAIREAU	Bernard	Les Lucs sur Boulogne	P	E	BROUSSELY	Léonard	Saligny	A	A
LOISY	Dominique	Les Lucs sur Boulogne	P	E	RENAUDIN	Henri-Marie	Saligny	A	A
DUBREIL-MOREAU	Sylvie	Les Sorinières	E	E	MICHAUD	Patrick	Touvois	A	P
SALAUD	Patrice	Les Sorinières	S	A	LE STER	Michèle	Vertou	E	A
THUNE	Guillaume	Les Sorinières	A	E	JABIER	Christian	Vieillevigne	P	E
FOURNIER	Serge	L'Herbergement	P	P	RICHARD	Martial	Vieillevigne	P	E

**A : Absent (23), P : Présent (25), E : Excusé (19), S : Suppléant présent (5)**

Employés du Syndicat présents : François CHARRUAU, Sophie MARTIN et Patrick AUGEREAU.

H. MADORRA, Vice-Présidente, accueille les délégués. C. NAUD, Le Président constate que le quorum n'est pas atteint (30 élus présents). Il propose que les débats aient lieu et qu'une seconde réunion soit provoquée rapidement pour valider les décisions à prendre.

L'ordre du jour du Conseil Syndical est le suivant :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION
- AFFAIRES BUDGETAIRES
  - DOB<sup>1</sup>
  - Communication-sensibilisation : convention avec le CPIE<sup>2</sup>.
- QUESTIONS DIVERSES
  - Lutte contre les nuisibles aquatiques : Convention avec les FDGDON<sup>3</sup>
  - Calendrier

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE 26/11/2014

Présentation
F. CHARRUAU indique que P. BRISEMEUR s'était excusé à la réunion du 26/11/2014, ce qui n'apparaît pas dans le compte-rendu. Cette erreur sera corrigée.
Débat
Il n'y a pas d'autres remarques
Décisions
Le compte rendu est validé.

## AFFAIRES BUDGETAIRES

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation
C. NAUD rappelle que le SBVGL <sup>4</sup> a été créé en 2006. Il émane des deux syndicats de rivières antérieurs (Syndicat Logne et Boulogne, et Syndicat de l'Ognon). Le SBVGL a pour base les travaux d'entretien des cours d'eau. Il s'appuie sur la loi sur l'eau de 1964 confortée par celle de 1992 puis par celle de 2006. Le SBVGL se substitue aux communes pour pallier au manque d'entretien des berges incombant aux riverains et travaille également sur la gestion globale de l'eau sur le bassin versant. Cette dernière action est liée à l'évolution des objectifs des politiques de l'eau et à une adaptation du SBVGL pour répondre à ces besoins. Ces rappels sont importants afin que chaque délégué sache à quoi servent les contributions demandées aux communes ou communautés de communes.
F. CHARRUAU présente les différentes <b>compétences du SBVGL</b> :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudes et travaux sur :<ul style="list-style-type: none"><li>○ L'aménagement, la restauration et l'entretien des cours d'eau dont le linéaire figure en annexe cartographique ;</li><li>○ L'aménagement, la restauration, l'entretien et l'exploitation des ouvrages hydrauliques présents sur ces cours d'eau ;</li></ul></li></ul>

<sup>1</sup> Débat d'Orientation Budgétaire

<sup>2</sup> Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement

<sup>3</sup> Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

<sup>4</sup> Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

- Les zones de rétention temporaire des eaux de crues et zones de mobilité du lit mineur de ces cours d'eau.

- Dans tous les autres domaines, le SBVGL est compétent pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE<sup>5</sup>, à l'exclusion des travaux.

F. CHARRUAU indique que l'année 2015 est une année de transition :

- L'outil de planification qu'est le SAGE a été révisé et vient d'être validé par la CLE<sup>6</sup> ;
- Le CTMA<sup>7</sup> qui est l'outil de programmation le plus conséquent du SBVGL, est en cours de réalisation pour des actions sur 2016/2020 ;
- Le CRBV<sup>8</sup> a été signé en septembre 2014 pour la période 2014/2016 avec une rétroactivité sur certaines actions menées en 2013 ;
- Le partenariat avec le CG44<sup>9</sup> s'appuie sur une convention triennale portant sur 2014/2016 ;
- Le partenariat avec le CG85<sup>10</sup> se calque sur l'outil de l'Agence de l'eau.

C. NAUD fait remarquer l'importance de ces partenariats financiers qui peuvent conduire à un taux d'aides de 80%. Le SBVGL est soutenu par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional car ils doivent répondre aux politiques de l'eau validées à l'échelon nationale et régional. Le soutien des conseils généraux provient d'une volonté de ces structures à accompagner ces mêmes politiques. D'autre part nos partenaires ont intérêt à soutenir une structure comme la nôtre plutôt que chaque commune individuellement.

### Section de fonctionnement

F. CHARRUAU présente la section de fonctionnement.

**Les dépenses en section de fonctionnement** se partagent en 5 blocs :

- Entretien des cours d'eau et marais

Ces travaux sont réalisés par les deux agents techniques du SBVGL et par des entreprises spécialisées. La préparation, coordination et le suivi sont réalisés par les techniciens P. AUGEREAU et L. ANIZON. Le budget de fonctionnement « Travaux » avait été diminué en 2014. Il est proposé pour 2015 de maintenir un budget de 205 000 €.

C. NAUD précise que ces travaux d'entretien sont intégrés au budget de fonctionnement. Il n'est pas possible de percevoir le FCTVA<sup>11</sup>. Les travaux lourds de restauration sont pour leur part intégrés à la section d'investissement. La gestion des espèces envahissantes est intégrée à ce budget de fonctionnement. La participation du CG44, qui se concrétisait par une prise en charge de 100% de la masse salariale pour l'arrachage manuel saisonnier, passe pour 2015 à une prise en charge de 50% d'une enveloppe globale de 25 000 € par bassin versant.

- Etude et prestations

Il s'agit principalement d'études liées à la mise en œuvre du SAGE. Une étude sur la gestion quantitative sur le bassin versant va être menée. Cette étude va permettre d'accompagner la profession agricole en faisant un point sur leur consommation d'eau actuelle et leurs besoins futurs tout en étant cohérent avec les capacités naturelles du territoire. Ce travail nécessitera une assistance à maîtrise d'ouvrage. Un montant prévisionnel de 45 000 € est proposé sur ce sujet.

- Les autres sujets seront gérés en interne par l'équipe technique du SBVGL ou des chargés de mission : P. AUGEREAU travaillera sur les problématiques de continuité écologique. Il s'occupera de l'accompagnement des propriétaires de chaussées afin de les aider à répondre à la réglementation sur la continuité des cours

<sup>5</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>6</sup> Commission Locale de l'Eau

<sup>7</sup> Contrat Territorial Milieux Aquatiques

<sup>8</sup> Contrat Régional de Bassin Versant

<sup>9</sup> Conseil Général Loire Atlantique

<sup>10</sup> Conseil Général Vendée

<sup>11</sup> Fonds de compensation pour la TVA

d'eau classés en liste 2.

- S. MARTIN interviendra sur le volet de l'optimisation des usages non agricoles des produits phytosanitaires. Le suivi des plans de désherbage est un des volets de cette démarche.
- Le champ d'intervention de L. ANIZON sera la limitation des transferts des flux hydrauliques et des pollutions par l'aménagement du foncier, la connaissance et la préservation et la valorisation des zones humides.
- Enfin, F. CHARRUAU a pour missions la connaissance et la préservation des têtes de bassin versant, la connaissance du Lac de Grand Lieu et la réalisation d'un référentiel d'évaluation de son état, le recensement des prélèvements et des besoins en irrigation (pilotage et suivi de l'étude sur la gestion quantitative des eaux).

Ces différentes missions conduisent à la proposition d'un montant prévisionnel stable par rapport à 2014 de 71 000 €.

- Communication

F. CHARRUAU indique que le volet communication comprend :

- l'animation du programme pédagogique vers les scolaires,
- l'organisation des journées « Osons le jardin naturel »,
- l'organisation de Rand'eau,
- l'installation de panneaux d'identification des cours d'eau sur les axes routiers,
- L'administration du site internet du SBVGL, la gestion des données SIG<sup>12</sup> et l'élaboration des tableaux de bord (S. MARTIN).

Le montant prévisionnel pour ce volet est de 80 000 €.

- Natura 2000

Le SBVGL est animateur/opérateur de NATURA 2000. Dans ce cadre, un budget est provisionné pour l'animation et la contractualisation des MAE. F. CHARRUAU indique que le SBVGL collabore avec la chambre d'agriculture 44 pour la contractualisation des MAE par les éleveurs de marais. L'animation est confiée à L. ANIZON qui travaillera également sur les projets de contractualisation d'espaces communaux. Un travail administratif plus conséquent sera accompli en 2015 afin de procéder au renouvellement des contrats auprès des agriculteurs (+ 20 000 €). Le budget proposé pour 2015 est de 45 000 €.

- Participation au Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire (SAH)

Le SBVGL participe à hauteur de 125 000 € au SAH pour la gestion hydraulique des eaux sortant du lac. Une convention annuelle encadre cette participation.

**Les recettes en section de fonctionnement** se partagent entre Les partenaires financiers (400 000 €) et les participations des communes ou EPCI (345 000 €). L'excédent prévisionnel 2014 est de 34 624 €.

F. CHARRUAU met en avant l'importance du soutien de nos partenaires financiers. Il indique que le bureau propose qu'il n'y ait pas d'augmentation de la participation globale des communes. Les évolutions des participations par communes s'expliquent par la mise à jour des clés de répartition par rapport à la population (recensement) et au potentiel fiscal. Concernant l'excédent prévisionnel il propose de le reconduire en section de fonctionnement. Cet excédent varie en fonction des années. Il est soumis à la perception des recettes liées au solde des actions engagées dans les contrats.

---

<sup>12</sup> Système d'Information Géographique

## Section d'investissement

**Les dépenses en section d'investissement** se partagent en 2 blocs :

- Etudes

F. CHARRUAU indique que les études inscrites en investissement sont suivies de travaux. Elles concernent le bilan du CTMA, l'élaboration d'un programme agricole sur l'Ognon et les études sur ouvrages. Le montant prévisionnel de ce bloc est proposé à hauteur de 185 000 €.

- Travaux

Les travaux ciblés en 2015 sont les travaux répondant à la continuité écologique, la restauration des cours d'eau et de leurs annexes, la restauration des marais. Le montant prévisionnel proposé est de 100 000 €. L'excédent estimé pour 2014 est de 133 776 €.

Concernant les recettes en section d'investissement, suite à une demande de S. BOUCQ, F. CHARRUAU apporte des éléments qui ne sont pas présentés dans le diaporama. F. CHARRUAU précise que les apports devraient être les suivants :

- l'Agence de l'eau à hauteur d'environ 65 000 €,
- le Conseil Régional à hauteur de 30 000 €,
- les Conseil Généraux 44 et 85 à hauteur de 10 000 €.

Soit un prévisionnel de participation de nos partenaires pour 2015 de 100 000 €.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, F. CHARRUAU indique que le conseil doit se positionner pour autoriser le Président à engager au maximum  $\frac{1}{4}$  des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent pour pouvoir, si besoin, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 dans l'attente de la validation du Budget Primitif. C. NAUD demande l'avis des membres présents. Cet avis sera validé lors du prochain conseil.

## Débat

## Section de fonctionnement

**Les dépenses en section de fonctionnement**

- Etudes et prestations

Sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, H. MADORRA indique qu'une communication sur l'entretien des terrains de foot sera programmée par le SBVGL. Elle indique également que sur la question des ouvrages sur cours d'eau il apparaît nécessaire de connaître la consistance légale des ouvrages et les règlements d'eau existants. Pour ce faire un chargé de mission sera employé en 2015 pour réaliser ce travail. Concernant les « têtes de bassin versant » elle estime qu'il faut être force de proposition. Des connaissances sont à acquérir sur ce sujet. Il faudra mener un travail cohérent sur l'ensemble du bassin versant.

JP. DENIAUD demande ce que l'on entend par valorisation des zones humides.

F. CHARRUAU indique qu'il s'agit de prioriser les zones humides et de proposer des modes de gestion et/ou des aménagements permettant de favoriser leur rôle de rétention des eaux et des pollutions.

B. BOUCHEZ demande quel type d'aide peut être apporté par le SBVGL sur ce sujet.

F. CHARRUAU indique que les actions d'aménagement/valorisation des zones humides sont intégrables au CTMA. La maîtrise d'ouvrage peut être communale, intercommunale ou syndicale. D'autre part, des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) anciennement MAET (territoriales) peuvent permettre d'apporter des aides financières aux exploitants agricoles. Ces aides proviennent de l'Etat et de l'Europe.

B. BOUCHEZ estime que sur Geneston, des hectares non pas été comptabilisés car en culture. Elle estime également que les zones humides restantes ne provoquent pas de pertes pour l'exploitant. Elles font depuis toujours partie de l'espace à entretenir.

H. MADORRA rappelle que la contractualisation des anciennes MAET ne pouvait se faire que sur les communes ou les inventaires de zones humides étaient finalisés et validés.

C. NAUD rappelle que la validation des inventaires par l'échelon communal est un des principes de base respectés par le SBVGL. L'aide apportée aux exploitants dans le cadre des MAEC est un encouragement à maintenir des zones humides fonctionnelles qui peuvent parfois être vécues comme des pertes d'exploitation. L'engagement de finances publiques est ciblé sur des actions individuelles permettant une meilleure gestion globale de l'eau.

H. MADORRA cite en exemple l'aménagement par un exploitant d'une zone humide recevant des eaux de drainage avec un suivi de la qualité de celles-ci qui a permis de démontrer l'intérêt épurateur de la zone (dénitrification).

C. NAUD cite également la vallée de la Logne à Corcoué où des aménagements sont faits pour favoriser l'inondabilité de la zone.

- Communication

C. NAUD souligne l'intérêt de la communication vers le Grand public et les enfants du fait de l'impact cumulé qui peut être important. Concernant l'identification des cours d'eau, cette action lui semble participer à une démarche de fond ayant pour objectif de mieux faire connaître le territoire sur lequel vivent les gens.

Pour répondre à B. BOUCHEZ, il indique que les panneaux d'identification des cours d'eau précisent également le bassin versant.

B. HERVOUET demande si il y'a un rapport avec le courrier reçu en mairie sur les données zones humides. Il précise que ces données sont accessibles sur le site de la communauté de communes de la Vallées de Clisson pour la commune de la Planche.

S. MARTIN indique que ce courrier a été envoyé aux mairies suite à diverses sollicitations de la part d'organismes publics et privés auprès du SBVGL pour transmettre les données liées aux inventaires zones humides. L'Agence de l'eau, qui a financé ces inventaires, souhaite rendre disponible les données au grand public à l'échelle régionale voir nationale. Le travail d'inventaire a été réalisé par le SBVGL pour le compte des mairies. Les données sont donc propriété des mairies. Le bureau du SBVGL a donc souhaité préciser la position du SBVGL envers les mairies et leur demander l'autorisation de transmettre les données liées aux zones humides.

- NATURA 2000

C. NAUD précise que le SBVGL a été désigné par le préfet comme structure pilote NATURA 2000 sur Grand-Lieu. Le SBVGL soutient ainsi l'agriculture de marais en permettant la mise en place de MAE sur le territoire. Les contraintes occasionnées par NATURA 2000 (fauche tardive) sont ainsi compensées par des subventions. Par ailleurs, « Grand-Lieu » est le premier territoire de Loire Atlantique, voire de la Région, en surfaces contractualisées.

- Participation au SAH<sup>13</sup>

C. NAUD précise que le SBVGL n'est pas membre du SAH mais qu'il paie un service. 2015 sera l'année de réécriture de la convention pour redéfinir les conditions de participation. Une sortie terrain peut être envisagée sur la partie aval afin d'aider les nouveaux élus dans la compréhension du fonctionnement hydraulique ;

### **Les recettes en section de fonctionnement**

C. NAUD précise en s'appuyant sur un tableau présenté aux membres du conseil qu'en euro constant sur 6/7 ans la participation des communes n'a pas augmenté. Cela démontre une gestion saine sur la section de fonctionnement et des besoins maîtrisés en section d'investissement.

Egalement, C. NAUD relève que les participations des partenaires financiers sont nettement supérieures aux participations des communes. Cette politique financière spécifique au domaine de l'eau repose sur la gestion par

---

<sup>13</sup> Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire

bassin versant avec des contrats élaborés à cette échelle permettant la cohérence des différentes opérations. Cette organisation permet également le financement des postes du personnel. Bien que confortable, elle fragilise le SBVGL car les conséquences du désengagement d'un partenaire seraient importantes.

## Section d'investissement

- Etudes

J. BOUCHER demande en quoi consiste le **programme agricole**.

F. CHARRUAU indique qu'il vise l'ensemble de la profession agricole : maraîchage, viticulture, polyculture/élevage sur le sous bassin versant de l'Ognon qui est ciblé comme prioritaire dans le SAGE pour la reconquête de la qualité de l'eau. Les actions proposées pourront porter sur l'aménagement de l'espace et les techniques culturales avec des accompagnements individuels et des travaux collectifs. Cette action est basée sur le volontariat. Le SBVGL s'appuiera sur les compétences de la chambre d'agriculture 44 pour mettre en place et animer ce programme. Les résultats de cette action sur le BV de l'Ognon seront diffusés à l'ensemble du BV de Grand lieu.

B. HERVOUET demande si il y'a un rapport avec les groupes Défi Phyto.

F. CHARRUAU indique que cette action sur les produits phytosanitaires sera intégrée au programme « BV de l'Ognon ».

J. BOUCHER demande si ce programme s'apparente aux actions « Ferti Mieux » programmées dans les années 2000.

F. CHARRUAU répond que ce programme ira au-delà de l'aspect Nitrates qui était ciblé dans les opérations « Ferti Mieux » et prendra en compte l'ensemble des leviers d'amélioration pour la qualité de l'eau. Concernant l'aménagement de l'espace et la plantation de haies, B. BOUCHEZ estime que beaucoup de haies ont été sacrifiées pour le développement de l'agriculture intensive avec des aides publiques. La mobilisation de nouveaux fonds publics pour implanter de nouvelles haies lui semble discutable.

C. NAUD indique que l'agriculture a beaucoup évolué ces 40 dernières années. Il y'a aujourd'hui une volonté nouvelle de la profession de travailler à la reconquête de la qualité de l'eau qu'il faut accompagner. La stratégie du SBVGL est comme sur les autres sujets de travailler « avec » les acteurs locaux pour avancer.

B. GRELAUD estime pour sa part que l'agriculture a pu subsister grâce à l'aménagement du foncier qui est passé par de l'arrachage de haies pour regrouper des parcelles. Ces actions d'arrachage et de plantations font partie de l'histoire continué de l'agriculture.

Concernant **les ouvrages**, C. NAUD rappelle qu'une réglementation est en vigueur qui oblige les propriétaires les plus en aval à répondre aux aspects de continuité des rivières au plus tard en juillet 2017. Le SBVGL se positionne afin d'accompagner les propriétaires dans leurs obligations tout en œuvrant pour l'intérêt général partagé.

- Travaux

C. NAUD indique que l'excédent 2014 permet d'intervenir rapidement si des besoins non prévus se font sentir. Il met en avant le fait que le SBVGL n'a pas d'emprunt.

## Décisions

Avis favorable à l'unanimité :

- pour le maintien de l'excédent de 34 624 € en section de fonctionnement,
- pour les orientations budgétaires présentées,
- pour autoriser le Président à engager au maximum ¼ des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent pour pouvoir, si besoin, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015 dans l'attente de la validation du Budget Primitif.



### Présentation

C. NAUD rappelle que l'objectif recherché est que chaque habitant se sente concerné par le bassin versant et les problèmes de qualité de l'eau. Il indique que la convention passée avec le CPIE doit être revisitée au vue des actions menées en 2014, des perspectives 2015 et du positionnement des partenaires financiers.

S. MARTIN présente les deux conventions qui fixaient les partenariats entre le SBVGL et le CPIE en 2014

- Prestation : pédagogie en milieu scolaire

Cette action est conduite depuis 2002/2003 avec un budget constant de 20 000€ depuis 2006. Le financement était assuré par un partenariat Agence de l'eau et Conseil Régional à hauteur de 80% et un reste à charge de 4 000 € pour le SBVGL. Le paiement de cette action est basé sur le nombre d'interventions dans les écoles.

Pour 2014 l'enveloppe consommée est faible. Elle représente 8 000€ sur les 20 000€ provisionnés. Cette sous consommation peut s'expliquer par :

- la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaires l'accompagnant qui a mobilisé les équipes enseignantes,
- un programme pédagogique proposé par le CPIE qui s'essouffle.

Pour 2015, l'Agence de l'eau passe son financement de 50% d'une enveloppe de 20 000 € à 50% d'une enveloppe maximale de 5 000 €. Compte tenu de cette évolution et du bilan 2014 il est proposé pour 2015 d'établir une convention avec le CPIE sur l'enveloppe restante de 12 000 €. Cette proposition implique un reste à charge pour le SBVGL de 5 900 €.

- Sensibilisation des habitants

Une subvention est versée au CPIE pour mener des actions de sensibilisation sur le thème de l'eau avec un programme de sensibilisation des habitants aux alternatives aux pesticides et des animations lors d'évènements festifs.

En 2014, les animations réalisées ont connu une bonne participation. Ces animations sont soumises aux aléas climatiques. Une d'entre elles a dû être annulée. L'enveloppe budgétaire pour 2014 était de 10 814 €.

Pour 2015, il est proposé de reconduire le même budget et de cibler les actions vers les habitants sur le sous bassin versant de l'Ognon.

### Débat

/

### Décisions

Avis favorable à l'unanimité :

- pour établir une convention avec le CPIE sur l'enveloppe restante de 12 000 € sur la prestation vers les scolaires et de reconduire la subvention de 10 814 € pour les actions d'animations-sensibilisation vers les habitants.

#### Présentation

C. NAUD rappelle que le SBVGL ne s'est pas engagé directement dans la lutte contre les ragondins et rats musqués. L'organisation de cette lutte est de la compétence des FDGDON<sup>14</sup>. Les dégâts occasionnés par ces animaux sur les berges des cours d'eau sont conséquents, c'est pourquoi le SBVGL souhaite participer à l'effort fait par les piégeurs bénévoles.

P. AUGEREAU rappelle que cette volonté a été mise en avant en 2012 par les élus du SBVGL. Suite à un rapprochement avec les FDGDON un budget de 5 000 € a été défini. Ce budget correspond globalement à une surprime de 0.5 € / animal capturé par les bénévoles sur le territoire du SBVGL (environ 10 000 animaux comptabilisés par les FDGDON en 2011). Cette subvention a ensuite été intégrée au budget mais n'a pas été consommée faute d'avoir une convention entre le SBVGL et les FDGDON.

La convention proposée porte sur un budget de 5 000 € pour l'année 2015, versé à la FDGDON 44 qui se chargera avec la FDGDON 85 de reverser cette somme aux piégeurs bénévoles intervenant sur notre territoire. Un bilan des animaux capturés en 2014 et des sommes versées localement sera remis au SBVGL par la FDGDON.

Cette convention est établie pour une année.

#### Débat

C. NAUD précise que ce budget est une surprime destinée aux piégeurs bénévoles. Elle se rajoute aux primes versées par les communes ou communautés de communes. Cette aide a pour objectif de maintenir une mobilisation du réseau de piégeur sur le territoire.

#### Décisions

Avis favorable à l'unanimité :

- Pour établir une convention avec la FDGDON sur la lutte contre les ragondins et rats musqués.

## CALENDRIER

#### Présentation

C. NAUD indique qu'un bureau est prévu le 18 février de 18h00 à 20h00 et que le Conseil Syndical devant valider le Budget Primitif est fixé au 4 mars de 18h00 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance.

<sup>14</sup> Fédération Départementale des Groupements de défenses contre les Organismes Nuisibles